

Département de la Vendée
COMMUNE DE LA GAUBRETIERE
DECISION DU MAIRE N°DEC-2026-054
PORTANT SUR LA RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DU FOYER CULTUREL –
ANNEE 2028

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération n°DEL-2020-029, en date du 11 juin 2020, reçue à la Préfecture de la Vendée le 15 juin 2020 ;

DECIDE

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2028, les tarifs de location du foyer culturel sont fixés comme suit :

	Gaubretiérois		Extérieur	
	Sans chauffage	Chauffage 1/11 au 30/04	Sans chauffage	Chauffage 1/11 au 30/04
PARTICULIERS Repas 1 jour	175 €	200 €	270 €	310 €
ASSOCIATIONS Manifestation d'associations gaubretiéroises	130 €	150 €		
AUTRES TARIFS Forfait nettoyage (tarif horaire) <i>Le nettoyage est à la charge des utilisateurs. Si lors de l'état des lieux un nettoyage s'avère nécessaire, il sera effectué par la mairie ou éventuellement par une société de nettoyage et le forfait nettoyage sera appliqué</i>	50 €/heure			
Bris ou disparition vaisselle (petites cuillères) l'unité	1,50 €			
Bris ou disparition vaisselle (autres) l'unité	2,50 €			
Bris ou disparition de matériels, dégradations	Facturation au prix de remplacement valeur à neuf et/ou au coût réel des réparations			
ACOMPTE A LA RÉSERVATION	30 % du tarif de location			

Article 2

Le secrétaire de mairie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions municipales.

Un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de La Vendée.

Fait à La Gaubretière, le 29/06/2026

Le Maire,
Jean-Daniel MÉNARD

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 085-218500973-20260629-DEC_2026_054-AR